

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
AVEC
LE DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

EN 2 EXEMPLAIRES :

- Copie de votre pièce d'identité ou passeport +** celle de votre éventuel compagnon et/ou celle de toute autre personne vivant au même domicile
- Copie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité** ou tout autre document justifiant le caractère habituel de votre résidence (si vous êtes de nationalité étrangère)
- Copie intégrale de votre livret de famille**
- Copie de votre dernier avis d'imposition +** celui de votre compagnon ou de toute autre personne vivant au même domicile
- Copie de tous vos bulletins de salaire** (depuis le mois de janvier de l'année en cours jusqu'à aujourd'hui)

et/ou Attestation Pôle emploi

et/ou dernier Relevé CAF attestant du RSA perçu

Les mêmes documents doivent être fournis par votre compagnon ou toute autre personne vivant au même domicile que vous.

- Un justificatif de domicile (selon votre situation) :**
 - Copie du Bail ou quittance de loyer
 - Ou Courrier attestant que vous êtes propriétaire de votre maison/appartement
 - Ou Attestation d'hébergement
- Dernier relevé de la CAF**
- Convocation devant la juridiction**
- Attestation de votre assurance protection juridique** (prise en charge ou pas des honoraires d'avocat)
- Certificat de scolarité** uniquement pour les enfants majeurs
- Copie du Jugement allouant une pension alimentaire**